



Versailles, le 01/11/2023

## **BULLETIN D'EXPERTISE LOCALE D'ALERTE METEOROLOGIQUE**

Météo-France prévoit sur le département des Yvelines des phénomènes météorologiques dangereux classés en **ORANGE** liés à un événement de type **VENT**. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique et de respecter les conseils émis.

### **1- Localisation et période :**

Lieux concernés par l'événement : Département des Yvelines  
Début de l'événement : Jeudi 02 novembre 00h30 (matin)  
Fin de l'événement : Jeudi 02 novembre 07h00 (matin)

### **2- Description :**

Situation actuelle : Tempête "CIARAN" en approche : vents violents, fortes pluies et fortes vagues sur le nord-ouest du pays à partir de mercredi soir.

Evolution prévue :

Passage en jaune à minuit. Passage en vigilance orange VENT temporairement de 01h à 06h du matin puis passage à nouveau en jaune prévu. Retour en vert attendu vers 18h le jeudi 02/11/23.

**Département des Yvelines placé en vigilance orange VENT, début d'évènement en seconde partie de nuit vers 1h du matin.**

Vent de secteur sud va se renforcer en fin de soirée.

Pic de l'épisode en seconde partie de nuit et fin de nuit. Rafales à 70-90km/H pointes à 100-110km/h.

**Fin de l'épisode vers 6h demain matin, possibilité de prolongement en fin de matinée.**

### **3- Qualification de l'événement :**

Vents violents localisés

### **4- Conséquences possibles :**

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distributions pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

### **5- Conseils de comportements :**

- Je protège ma maison et les biens exposés au vent.
- Je me tiens informé auprès des autorités.
- Je limite mes déplacements.
- Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets.
- Je n'interviens pas sur les toits.
- J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison.

Pour en savoir plus, consultez les sites : <http://www.sante.gouv.fr/> et <http://www.inpes.sante.fr/>